



Règlement du Concours des plus gros Fruits et Légumes

Art. 1 – Ce concours est organisé dans le cadre de l'Exporama « Au Cœur du Jardin » de l'édition 2021 de la Foire de Béré qui a lieu du 10 au 13 Septembre 2021. Les catégories sont les suivantes : la pomme de terre, la carotte, la tomate, la courgette, le haricot, la citrouille, la pomme, la poire et le raisin.

Art. 2 – Chaque participant devra apporter sa récolte le samedi 11 à l'entrée Est de la Foire de Béré entre 8h et 9h, une entrée gratuite lui sera remise lors de cette dépose. Les produits ne pouvant être déplacé à la main devront être transporté sur une palette. Il faudra préalablement s'être préalablement inscrit auprès du comité par mail : contact@foiredebere.fr ou par téléphone : 02 40 81 23 81 avant le 31 août 2021. Suite à l'inscription, un mail/courrier avec les derniers détails sera envoyé.

Art. 3 – Chaque compétiteur s'engage à présenter des fruits qu'il aura lui-même élevé.

Art. 4 – Le jury du concours procédera à la pesée ou mesure de chaque produit qui devra être présenté entier, sans grosses blessures.

Art. 5 – Le gagnant de chaque catégorie recevra un cadeau et un titre de champion toute catégorie sera décerné au plus beau spécimen.

Art. – 6 Les participants s'engagent à céder tout droit à l'image, photos et vidéos présent durant la Foire de Béré et autorise à les partager.

Art. 7 – La participation au concours exige l'acceptation de ce règlement par le concurrent.

